

Allocution du Président

Mercredi 2 mars 2022

Mesdames, Messieurs,

Bonjour,

Lors du discours que j'ai prononcé le mercredi 16 février 2022, à l'Assemblée de la Polynésie française, j'ai indiqué que : *« Si les résultats montrent que le taux d'immunisation collective dépasse 95 %, et que le bon résultat de la conformité vaccinale des travailleurs se confirme, je prends l'engagement devant vous, de supprimer l'obligation vaccinale, dès que le taux d'incidence actuel amorcera sa baisse. Le Conseil des ministres pourrait envisager comme le permet l'article 6 de la loi, de lever, dès que possible, en fonction de la situation sanitaire et du taux de vaccination, l'obligation vaccinale secteur par secteur »*.

J'avais annoncé que je le ferais dès que possible. Je tiens mes engagements.

Je suis heureux ce matin de pouvoir vous annoncer un allègement substantiel sur l'application de l'obligation vaccinale touchant les travailleurs en contact régulier avec la population.

6 mois après la mise en place de cette loi de pays, je suis à présent en mesure de lever une partie de l'obligation vaccinale, celle qui pèse sur au moins 2/3 des personnes concernées. C'est une décision importante prise après mure réflexion et que je ne voulais pas précipiter.

J'avais dit que si la situation évoluait favorablement, je serais disposé à reconsidérer tout ou partie de cette obligation. Ce moment est arrivé.

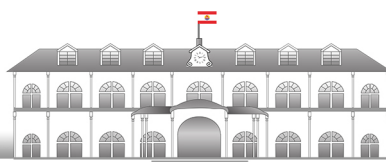
Je ne prends pas cette décision parce que j'en ai envie, je la prends parce que les indicateurs me permettent enfin de la prendre. C'est un acte de responsabilité.

Je rappelle que cette obligation vaccinale a été décidée au mois d'août l'année dernière, en pleine crise du variant Delta qui avait conduit à la saturation de nos hôpitaux et aux décès de centaines de personnes, alors que la vaccination peinait malgré nos appels à venir se faire vacciner. C'était une période funeste.

Nous devons agir, et il était impensable, et même impardonnable, que nous ne prenions pas des mesures adaptées, aussi sévères puissent-elles apparaître, mais tout de même moins sévères que les mesures prises en Calédonie où toute la population était soumise à cette loi. C'est ce que j'ai fait. Je l'ai fait en dépit des nombreuses critiques, des attaques et même des insultes que j'ai dû essayer.

Aujourd'hui, 6 mois après la mise en œuvre de la loi, je considère que les objectifs ont été pleinement atteints.

Trois chiffres en apportent la démonstration :





98,5 % des travailleurs visés par la loi sur l'obligation vaccinale sont dûment vaccinés. Ce résultat est au-dessus de nos attentes. Les chiffres communiqués par l'ARASS montrent que l'application de la loi est une réussite.

95,6%, c'est le chiffre du taux d'immunité collective de la population de Tahiti, révélé par l'étude de séroprévalence effectuée par l'ILM sur un échantillon représentatif de la population de l'île de Tahiti. Ce constat est grandement satisfaisant et se situe au-delà de nos espérances statistiques. Les spécialistes me disent que ces chiffres méritent d'être affinés et consolidés.

79,6% de la population totale, autant dire 80 %, dispose d'un schéma vaccinal d'au moins deux doses de vaccin, ce qui démontre que la vaccination est prise au sérieux et est une réussite. C'est un chiffre exceptionnel.

La baisse du taux d'incidence se poursuit pour être aux alentours de 1000, actuellement, alors que nous avons atteint un pic à 2285 le 17 février dernier.

Grâce à la vaccination, et c'est un constat, la propagation de l'Omicron et ses effets ne sont pas comparables à ceux du variant Delta. Des cas de formes graves sont admis au CHPF en hospitalisation, comme en réanimation, mais la vague semble moins forte. Les derniers chiffres montrent même que le variant recule et que nous avons très probablement dépassé le pic épidémiologique.

Toutes ces raisons considérées me permettent de vous annoncer **qu'à compter du jeudi 3 mars, je lèverai l'obligation vaccinale de tous les travailleurs en contact régulier avec la population, à l'exception toutefois des établissements scolaires, socio-éducatifs, médico-éducatifs et sanitaires.**

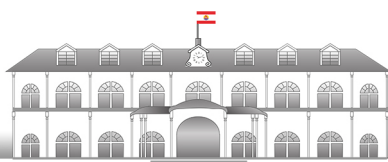
Dans quelques jours, si la baisse du taux d'incidence se confirme, je poursuivrai progressivement la levée sur ces derniers secteurs. Les milieux sanitaires et éducatifs sont parmi les plus exposés. Cette décision se justifie par notre volonté de préserver la santé des agents qui sont exposés dans le cadre de leur travail et de protéger également les personnes en contact avec eux notamment les plus fragiles. C'est pourquoi je veux d'abord attendre les chiffres qui suivront cette rentrée scolaire après les vacances de février.

A maintes reprises j'ai rappelé que notre objectif n'est pas de chercher des recettes, ni de sanctionner pour sanctionner, mais bien d'encourager à la vaccination.

Face à celles et ceux qui revendiquaient le respect de la liberté individuelle, mon Gouvernement opposait aux différents collectifs de contestation, le sens des responsabilités, la protection à la fois individuelle et collective contre l'épidémie.

Malgré les manifestations et les contestations, le Gouvernement a poursuivi ses objectifs et a maintenu ses décisions.

Face à une crise mondiale, revendiquer la liberté individuelle revient à faire preuve d'égoïsme, à ne se soucier que de soi-même, alors que la protection collective, c'est précisément le souci des autres.





Le Gouvernement s'est constamment placé dans cette approche collective, celle du bien-être commun. Toute la stratégie du Gouvernement dans la lutte contre l'épidémie fut basée sur la discipline et la solidarité collectives. Cette stratégie a porté ses fruits.

Je veux aujourd'hui remercier tous les Polynésiens, toutes celles et ceux qui ont fait cet effort de se vacciner, ou de se soumettre à l'obligation vaccinale s'ils étaient concernés. C'est grâce à vous, grâce à votre sens des responsabilités que nous avons pu obtenir ce résultat.

Je voudrais insister sur le fait que la levée progressive de la loi sur l'obligation vaccinale ne signifie pas la fin de la vaccination. Bien au contraire, il faut continuer à être à jour de ses rappels de vaccination.

Nous continuerons à fournir des vaccins avec l'aide de l'Etat. Et nous espérons que le taux de vaccination de la tranche de 18-59 ans s'améliorera significativement.

Même si Omicron semble moins grave que la variant Delta, il apparait dès à présent que les hospitalisations et les premiers décès enregistrés avec le variant Omicron concernent presque uniquement des personnes non vaccinées ou dont le schéma vaccinal n'était pas complet.

On comptabilise 16 hospitalisations en cours et 6 décès cumulés depuis le 15 décembre 2021, date de l'arrivée d'Omicron en Polynésie. Ces données doivent inciter celles et ceux qui ne le sont pas encore à se faire vacciner.

Je précise également, et c'est important, que la suspension de l'obligation vaccinale ne signifie pas la suspension du pass vaccinal. Cette mesure reste nécessaire, elle a prouvé son efficacité. Son périmètre sera sans doute allégé dans les jours à venir.

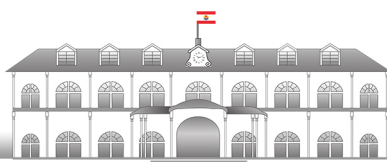
Le pass vaccinal est la meilleure façon d'éviter des mesures plus contraignantes, d'éviter de nouveaux confinements et de limiter la multiplication des formes graves du virus, car, ne l'oublions pas, nous n'en avons pas encore terminé avec cette pandémie.

C'est notre responsabilité à tous. Et je rappelle que la responsabilité est le corollaire de la liberté. L'un et l'autre sont indissociables. Cela signifie que les assouplissements que nous apportons en supprimant certaines contraintes ne doivent pas s'accompagner d'un relâchement de nos efforts, au risque de nous conduire à remettre en cause ces assouplissements.

Aussi, j'encourage encore notre population, à faire les derniers efforts de vaccination pour franchir au plus vite la ligne d'arrivée de ce marathon que nous avons tous vécu depuis 2 ans. C'est pourquoi, en vous vaccinant, vous montrez que vous avez le souci des autres, que vous respectez et vous êtes solidaires de vos semblables. Vous montrez que vous participez aussi, chacun et chacune à votre place, à la protection de vos frères et sœurs de notre pays.

Par ailleurs, ce matin, le Haut-commissaire a pris un arrêté d'allègement de certaines mesures.

L'obligation de port du masque en extérieur est levée, sauf dans les établissements recevant du public et dans certains lieux comme les aéroports et les gares maritimes.





Les mesures de jauge destinées à limiter la présence simultanée de public ou d'usagers sont levées, dans la plupart des lieux, comme les établissements publics, les lieux de culte, les commerces.

Ainsi, la limite de 500 personnes accueillies au maximum dans un même lieu est maintenue.

Les réunions à caractère religieux et électoral ne sont pas concernées par les mesures de jauge et ne sont pas soumises au pass vaccinal ou sanitaire.

Le Pass vaccinal et sanitaire ne sera plus exigé pour les foires et les salons, quel que soit le nombre d'exposants. Il reste obligatoire pour les déplacements dans les îles et les archipels, les activités festives notamment.

Par contre, les établissements d'hospitalisation et les cliniques demeurent soumis au pass sanitaire pour les visites, les consultations et les soins qui sont programmés.

Enfin, les rassemblements de plus de 100 personnes demeurent interdits sur la voie publique, sauf lorsqu'ils sont soumis au pass vaccinal. Bien entendu, les manifestations revendicatives déclarées au haut-commissariat et dans les communes ne sont pas concernées par cette interdiction, ainsi que les rassemblements à caractère professionnel.

Enfin, je voudrais partager avec vous notre très grande tristesse sur ce qui se passe en Ukraine. Toute guerre est une tragédie et une souffrance, d'abord pour les peuples concernés et ensuite pour le monde entier. Toute guerre est une oppression et un déni de l'être humain. Nous sommes pour la paix parce que l'être humain a besoin de paix pour s'épanouir.

Les Polynésiens ont toujours su témoigner leur affection et leur solidarité avec les peuples dans la souffrance, comme nous venons encore de le faire récemment pour nos frères des Tonga.

Aussi, un rassemblement œcuménique pour la Paix sera organisé demain soir à la Présidence. L'ensemble des églises s'unira dans la prière pour appeler l'intercession de notre Seigneur en faveur de la paix des peuples d'Ukraine et de Russie.

Je vous remercie.

Service de la communication

